



santé
famille
retraite
services

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET ELECTIVE DE LA MSA DU LANGUEDOC

Le vendredi 20 juin 2025

Palais des Congrès, La Grande Motte

Le vingt juin deux mille vingt-cinq, les délégués cantonaux de la MSA du Languedoc ont participé à leur Assemblée Générale statutaire et électorale dans le palais des Congrès de la Grande Motte, dans l'Hérault.

Cette Assemblée générale a été convoquée par Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, par courrier électronique adressé le 4 juin 2025 à chacun des délégués.

Cédric SAUR souhaite la bienvenue aux délégués cantonaux.

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale, Cédric SAUR présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL – MOT DU PRÉSIDENT	4
1. Constitution du bureau	4
2. Approbation du Procès-verbal 2024	4
OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET ELECTIVE	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024	5
1. Chiffres clés de la MSA du Languedoc	5
✓ Droits et prestations	5
✓ Cotisations et contributions	5
2. Point sur l'activité en 2024	6
✓ Une offre de protection sociale globale	6
✓ Vers un meilleur accompagnement des adhérents dans leurs démarches	7
✓ Accueil, conseil, réponse téléphonique, satisfaction	8
✓ Soutien aux agriculteurs en situation de mal-être	10
✓ Un savoir-faire au cœur de la ruralité	10
✓ Une promotion santé étendue	11
✓ L'engagement envers les femmes agricoles et rurales	12
COMPTES RENDUS FINANCIERS 2024	13
1. Le bilan	13
✓ Bilan actif net	13
✓ Bilan passif	13
2. Le compte de résultat	13
✓ Les charges de gestion technique	13
✓ Les produits de gestion technique	13
✓ Les charges et produits de gestion courante	14
3. Les résolutions financières	15
✓ 1 ^{ère} décision financière : ajustement de la réserve SST	15
✓ 2 ^{nde} décision financière : approbation des rapports et quitus du Conseil d'administration	15
ÉCHANGES AVEC LA SALLE	16
Jean-Michel ROUX, Collège 3 – FDSEA/JA/COOP/VIF DE L'HÉRAULT – Lunel, HÉRAULT	16
Olivier GIBELIN, Collège 3 – FDSEA/JA/COOP/VIF DU GARD – Vauvert, GARD	16
Philippe BOISSON, Collège 3 – FDSEA/JA/COOP/VIF DU GARD - Le Vigan, GARD	16
Chantal MILESI, Collège 2 – CGT – Beaucaire, GARD	17

Jean-Claude VIDAL, Collège 1 – FDSEA/JA/COOP/VIF DE L’HÉRAULT - St-Gély-du-Fesc, HÉRAULT	19
Jean ARTIERES, Collège 2 – CFDT - Mèze, HÉRAULT	20
CONCLUSION DU PRÉSIDENT CÉDRIC SAUR	20
Ouverture du scrutin des élections du Conseil d’administration de la MSA du Languedoc	22

ACCUEIL – MOT DU PRÉSIDENT

Cédric SAUR souhaite la bienvenue aux délégués présents à cette Assemblée générale à La Grande Motte.

« Nous allons vivre une journée importante puisque vous savez que nous organisons deux Assemblées générales en une seule aujourd'hui : l'assemblée générale statutaire et l'assemblée générale électorale. A l'issue de celle-ci, seront proclamés les résultats aux élections des membres du Conseil d'administration de la MSA du Languedoc.

Je remercie l'ensemble des élus de la mandature précédente, pour leur engagement que je salue. Je tiens à adresser mes félicitations aux délégués réélus et aux nouveaux élus. »

Cédric SAUR annonce la constitution du bureau afin de constater le quorum.

1. Constitution du bureau

Sont nommés en qualité d'assesseurs et appelés pour constater le quorum :

Collège 1 : Anaïs AMALRIC-JOARY – Déléguée cantonale dans le Gard

Collège 2 : Etienne DAVID – Délégué cantonal de la Lozère

Collège 3 : Céline MICHELON – Déléguée cantonale dans l'Hérault

2. Approbation du Procès-verbal 2024

Le Président rappelle que le procès-verbal 2024 a été envoyé et publié en amont pour sa consultation sur le site internet de la MSA du Languedoc.

Il soumet le procès-verbal 2024 au vote qui est voté à l'unanimité.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET ELECTIVE

Cédric SAUR annonce le début de l'Assemblée générale.

Le quorum est atteint avec un taux de présence de 38,81%, soit 182 délégués. L'Assemblée générale peut valablement se tenir et délibérer.

Cédric SAUR propose en introduction la diffusion d'une vidéo de Jean-François FRUTTERO – Président de la CCMSA, Thierry MANTEN – 1^{er} Vice-président et Anne-Laure TORRESIN – Directrice Générale de la CCMSA félicitant l'ensemble des anciens et nouveaux délégués des Elections MSA 2025.

Cédric SAUR et Marie-Agnès GARCIA présentent le déroulé. Le format de cette année correspond à la volonté d'optimiser ce temps institutionnel et répondre aux objectifs de cette journée : élire le Conseil d'administration et favoriser les échanges avec les délégués.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Marie-Agnès GARCIA remercie l'assemblée et accueille les délégués avec grand plaisir sur le site du Palais des Congrès. Elle revient sur le sens de ce rapport d'activité. L'Assemblée générale est la journée des élus, et l'objectif est bien de rendre compte de la gestion et de l'activité de tous les collaborateurs.

1. Chiffres clés de la MSA du Languedoc

La MSA du Languedoc compte quelques 239.273 ressortissants et ayants droit. Un nombre qui reste stable. Notre population est composée en grande partie de salariés agricoles (27.662), 14.522 exploitants agricoles et 6.749 employeurs de main d'œuvre.

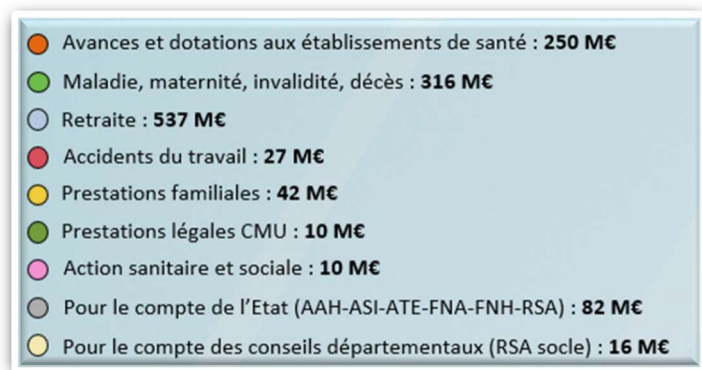
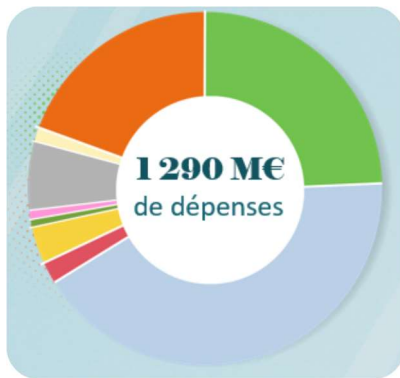
Ces ressortissants sont bénéficiaires :

1. Des prestations retraites (147.826)
2. Des prestations santé (128.984)
3. Des prestations familles (19.602)

Quelques 599 collaborateurs interviennent, suivent les dossiers et les situations au quotidien.

✓ Droits et prestations

La MSA du Languedoc verse 1.290 milliard de prestations. Elles représentent essentiellement les prestations retraite, environ 41% des sommes versées, puis les prestations maladie pour 24%. Ce montant pour notre caisse du Languedoc est en partie financé par des cotisations et des contributions.



✓ Cotisations et contributions

En regard, les chiffres des cotisations et des contributions, la MSA du Languedoc collecte 440.000.000 € de cotisations et de contributions, une grande partie évidemment pour la retraite. Une particularité : la MSA du Languedoc ne collecte pas seulement pour le bénéfice immédiat des prestations agricoles. Elle agit aussi pour le

compte de l'État. Cette situation n'est pas toujours perçue par les adhérents et ces éléments n'apparaissent pas systématiquement sur les factures. Pour autant, 146.000.000 € sont prélevés et restitués, par exemple les CGS CRD. Les ratios sont différents selon les territoires, pour 1€ de cotisation émise, la MSA du Languedoc a reversé presque 3€ en prestations avancées et dotations. Il est à préciser que le financement des établissements de santé et l'ensemble des soins de santé y est bien intégré.



●	CSG, CRDS, forfait social : 146 M€
●	Maladie, maternité, invalidité, décès : 72 M€
●	Retraite : 170 M€
●	Accidents du travail : 25 M€
●	Prestations familiales : 27 M€

Pour **1 euro** de cotisations émises, la MSA du Languedoc a versé **2,93 euros** en prestations, avances et dotations en 2024.

2. Point sur l'activité en 2024

✓ Une offre de protection sociale globale



- *Le maillage territorial :*

1 site administratif dans chaque département à Mende, Montpellier et Nîmes

8 agences d'accueil et **7** points d'accueil administratifs

4 structures France services itinérantes : Grand Orb, Minervoix-Caroux | Lodévois Larzac | Pays d'Uzès
En 2024, lancement de la tournée en **Lozère**

Hérault : **516** accompagnements / **463** usagers
Gard : **684** accompagnements / **632** usagers
Lozère : **241** accompagnements / **162** usagers

France services, les services publics proches de vous, proches de chez vous !


- *Famille :*

<p>➔ Solidarité à la source Indication du montant net social (ressources à déclarer) sur les bulletins de salaire et relevés de prestations pour le calcul automatique du RSA et de la PPA.</p>	 Délai moyen de paiement des prestations familiales : 10,1 jours, pour un objectif à 16 jours Délai moyen de traitement des dossiers minima sociaux : 11 jours, pour un objectif à 13,5 jours
<p>➔ Optimisation du processus de mutation entre le régime agricole et le régime général afin de réduire le risque de rupture de droits pour les assurés.</p>	<p>9 575 bénéficiaires AL 2 194 bénéficiaires RSA 6 880 bénéficiaires PPA 1 741 bénéficiaires AAH</p>

- *Santé :*

<p>➔ Assouplissement des conditions de la prise du congé paternité Ce congé de 7 jours obligatoires peut commencer le jour de son choix dans 15 jours suivant la naissance de l'enfant, ou la date du terme.</p>	 Délai moyen de traitement des indemnités journalières salariés agricoles : 19,3 jours
<p>➔ Prise en charge des frais de soins relatifs aux troubles de neurodéveloppement des enfants de 0 à 12 ans Bilans et séances dispensés par les psychologues, ergothérapeutes et psychomotriciens libéraux non-conventionnés</p>	<p>102 721 ouvrants droit assurance maladie 26 263 ayants droit assurance maladie 3 489 309 feuilles de soin électroniques traitées 103 111 feuilles de soin papier traitées 20 661 bénéficiaires CSS</p>

- *Retraite :*

<p>➔ Poursuite de la mise en œuvre de la réforme des retraites avec la mise en paiement de la vague 2 de la majoration exceptionnelle des retraites (MAJEX) pour 7837 retraités salariés.</p>	 Délai moyen de traitement d'une demande de retraite personnelle : 43 jours
<p>➔ Prise en compte des points de retraite complémentaire obligatoire gratuits suite à la modification de la condition d'accès permettant une augmentation de la retraite RCO 2 212 retraités non-salariés agricoles pour un montant moyen de 30€/mois</p>	<p>17 309 bénéficiaires retraite complémentaire obligatoire RCO 6 991 attributions d'un avantage retraite de base en 2024</p>


✓ Vers un meilleur accompagnement des adhérents dans leurs démarches

Marie-Agnès GARCIA invite les participants à découvrir une courte vidéo sur la simplification des démarches pour les adhérents.

- *Simplification des démarches pour les adhérents :*

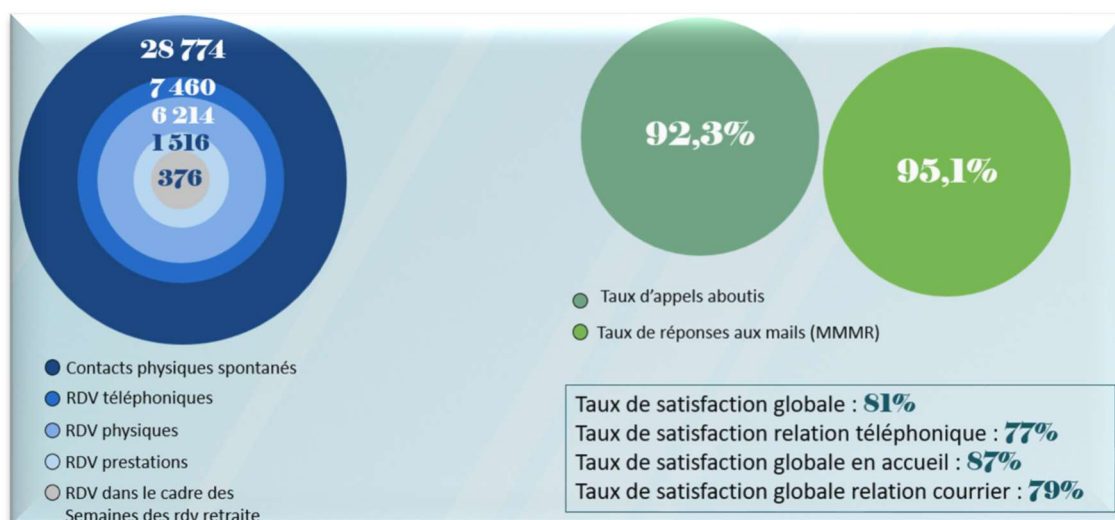
➔ **Avancées significatives pour la simplification des démarches administratives** dans le secteur agricole pour faciliter le quotidien des adhérents

- Evolution du **Tesa simplifié** qui intègre la gestion de la DSN
- Suppression de la **déclaration des ressources** pour les exploitants, **intégrée** à la déclaration des revenus (UDFS)
- Mise en place de **l'adresse unique** pour l'envoi de tout courrier à la MSA du Languedoc
- Amélioration du **service en ligne Demander un rendez-vous et envoyer un document**, compatible avec tous les navigateurs internet et intégration du bouton *Je donne mon avis*
- Création du **service en ligne Déposer une réclamation** sur l'assurance complémentaire gérée par la MSA



La MSA simplifie vos démarches !
Une seule adresse postale pour tous vos courriers MSA
MSA DU LANGUEDOC
CS 59501
34262 MONTPELLIER CEDEX 2

- ✓ Accueil, conseil, réponse téléphonique, satisfaction



- *Accompagnement des employeurs et entreprises :*

➔ **Création d'un service dédié aux cotisants**
Une offre de service adaptée aux profils différenciés des cotisants (grands comptes, TPE-PME, exploitants agricoles)

300 entreprises accompagnées en direct
+1400 employeurs accompagnés via des tiers-déclarants

➔ **Déploiement de l'outil *Mon projet d'agri***
pour aider les exploitants à identifier les démarches à réaliser et les acteurs à contacter aux moments clés (de l'installation au développement de l'activité, jusqu'à la transmission)

➔ **Accompagnement individuel** des entreprises et employeurs dans l'utilisation du service en ligne **Visualiser et vérifier mes DSN** et dans l'information sur les **nouveautés réglementaires** (TESA simplifié)

➔ **Accompagnement continu** vers les grands comptes (CRCA, Coop de France, Somafruits, etc.) et tiers-déclarants (CER Midimed et CER France, FDSEA 30 et 48)

4 webinaires sur l'actualité réglementaire

- L'offre de Santé sécurité au travail
- La fiabilisation des DSN
- La réforme des retraites
- Nouveautés réglementaires de 2025 pour les cotisations sur salaires et DSN

+ 380 connexions en direct
+ 500 vues en replay

➔ **Accompagnement en cas de difficulté**

- Prise en charge des **cotisations FASS** —→ **2 290 700 €** de cotisations FASS prises en charges pour **1747** dossiers (1311,22 €/dossier en moyenne)
- **Plans de paiement accordés** par la commission de recours amiable —→ **2899** dossiers pour un montant de **12 353 878,90 €**
- **Emailings d'information à destination des cotisants** —→ **9** campagnes (relance, information des dates limite, etc.)

- *Accompagnement des employeurs et salariés :*

➔ **Prévention de la désinsertion professionnelle**

- Détection et accompagnement des situations individuelles salariés et exploitants agricoles en situation de risque de rupture d'employabilité
- Création de la cellule opérationnelle de maintien de l'emploi (CPO)

Etablir un plan d'action concerté pour permettre le maintien dans l'emploi d'une personne en risque de désinsertion professionnelle.

- *Ecoute client*

➔ **Des actions pour « aller vers » nos adhérents**

- Amélioration du **parcours clients Je me sépare**
- Appels sortants réalisés vers les **primo-débiteurs**
- Suivi et promotion de **l'allocation de remplacement**
- Etude des droits sociaux des **NSA ayant des revenus déclarés en dessous des seuils**

✓ Soutien aux agriculteurs en situation de mal-être

- *Agir pour lutter contre le mal-être :*

➔ **Le réseau Sentinelles**
Il est composé de personnes volontaires pour repérer et orienter les personnes en situation de mal-être vers des ressources qui peuvent les aider.

➔ **Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs « Réagir »**

➔ **Lancement de l'aide au répit administratif**

➔ **Soutien agri'**
Le guide en ligne des aides de la MSA pour les personnes rencontrant des difficultés importantes, face aux crises agricoles actuelles : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien psychologique...

Depuis sa création :

206 sentinelles formées (dont 49 élus)
637 personnes accompagnées

200 000 €
dans le cadre de l'aide à la comptabilité
pour **122 exploitants**

✓ Un savoir-faire au cœur de la ruralité

- *La MSA, acteur de la ruralité :*

➔ **Signature d'un partenariat avec la préfecture de l'Hérault** dans le cadre de *France Ruralités* et du programme *Villages d'avenir*
pour accompagner des projets ayant pour vocation de **développer l'emploi et les services locaux** améliorant la vie quotidiennes des habitants.



➔ **Poursuite du déploiement du dispositif *Grandir en milieu rural*** sur d'autres territoires ruraux développant une offre pertinente au regard de nos objectifs

- Accompagnement sur le projet de **micro-crèche** de la Salvetat sur Agout (34)
- Soutien sur le **Relais Loisirs Handicap dans le Gard** pour les familles avec un enfant porteur de handicap

➔ **Déploiement de *Loc'Ami*, projet autour de la mobilité en Lozère** pour aider les familles en difficulté à l'achat/location de véhicules électriques



✓ Une promotion santé étendue

- *Démarches proactives vers les adhérents éloignés des parcours de soin de dépistage :*

➔ **Instants santé**

5 792 assurés (25-74 ans)

invités à **bénéficier d'un bilan de santé personnalisé et gratuit** réalisé par des professionnels de santé

5 126 assurés (60-65 ans)

invités à participer à **Mon bilan prévention**

(formulaire à remplir pour bénéficier d'un entretien motivationnel avec un professionnel de santé pour un plan personnalisé de prévention)

➔ **Journée santé des femmes (JSF)**

- **16 JSF** organisées sur le **dépistage des cancers** du sein, de l'utérus et du côlon, dans le Gard et l'Hérault
- La MSA du Languedoc **complète l'offre de prévention** de ces journées grâce à la présence d'un **chirurgien-dentiste conseil**.
En 2024, sur une journée, **18** dépistages bucco-dentaires ont été réalisés
- **2 JSF co-financées avec la CCSS** : participation de + **100** assurés en Lozère

➔ **Dépistage des cancers**

- Invitation des adhérents aux dépistages organisés
- Partenariat avec le Mammobile

55 652 courriers envoyés
Promotion de la mammographie auprès de **3 390** assurés

- *Prévention chez les professionnels :*

➔ **Poussières en agriculture** en Lozère

Journée de sensibilisation aux risques des poussières liées à l'activité des agriculteurs :

- **Prévention des maladies respiratoires**
- Meilleure compréhension des **risques** liés aux poussières et **prévenir ces pathologies** souvent sous-diagnostiquées.



✓ L'engagement envers les femmes agricoles et rurales

• *Zoom sur :*





En Languedoc, plus d'un quart des chefs d'exploitation sont des femmes avec **27,1%** (3 941)

Part des femmes salariées employées en 2023 : **37,5%** (23 812)

• *Les femmes en agriculture :*

- ➔ **Déploiement de la ligne d'écoute pour les femmes agricoles et rurales** sur les départements du Gard et Lozère
- ➔ **Audition de la MSA du Languedoc au Sénat**
Présentation des 15 propositions du livre blanc Femmes en agriculture et valorisation des initiatives locales de la MSA du Languedoc
- ➔ **Accès et maintien dans le logement des femmes victimes de violences**
Signature d'un protocole avec l'Etat, le Conseil départemental de l'Hérault, la DDETS, la CAF de l'Hérault et les bailleurs sociaux



Marie-Agnès GARCIA remercie les participants et invite Marianne CARIOU pour la présentation des comptes rendus et les résolutions financières.

COMPTES RENDUS FINANCIERS 2024

Marianne CARIOU, Directrice Comptable et Financière de la MSA du Languedoc, présente les comptes rendus financiers.

Le Conseil d'administration, en sa séance du 1^{er} avril 2025, a approuvé les comptes 2024 de la MSA du Languedoc, sous réserve des conclusions du rapport de validation des comptes établi par le directeur et la directrice comptable et financière de la CCMSA.

Les comptes 2024 ont bien été validés par la Caisse centrale, sans observation et avec un taux de validation de 99,3%, ce qui est particulièrement excellent puisque que la moyenne nationale est à 97,1%.

1. Le bilan

Il est en baisse de -10,1% soit **175.761 k€**.

✓ Bilan actif net

Au niveau de l'actif, une légère baisse des immobilisations corporelles (amortissement des bâtiments) est notée ainsi qu'une diminution des créances cotisants, notamment sur les produits à recevoir en cotisation et le solde du compte CCMSA.

✓ Bilan passif

Au niveau du passif, apparaît une baisse des cotisants et des clients créditeurs (plan d'affectation des RAC, DSN du Crédit agricole affectée avant le 31 décembre).

2. Le compte de résultat

✓ Les charges de gestion technique

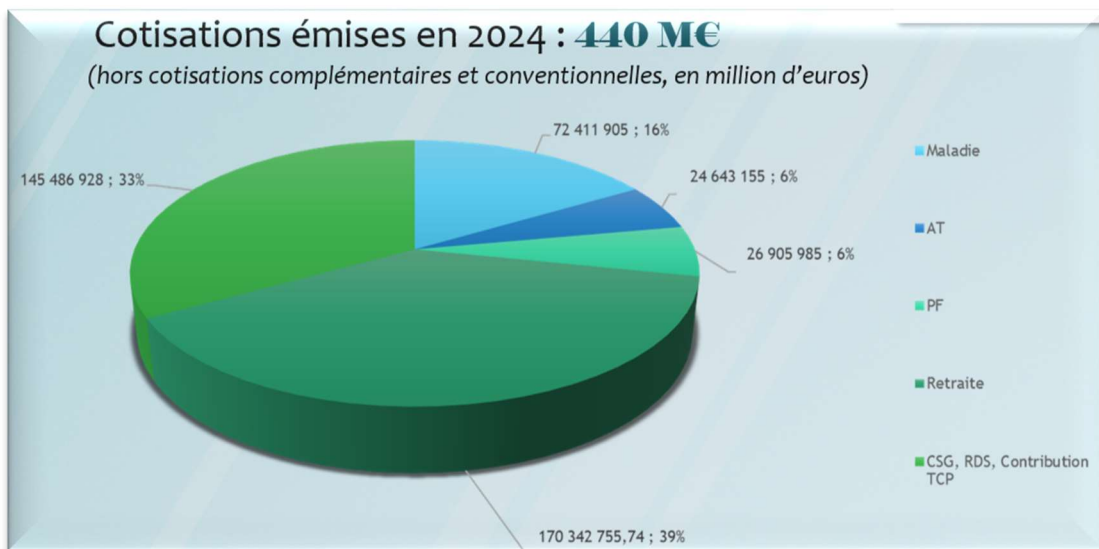
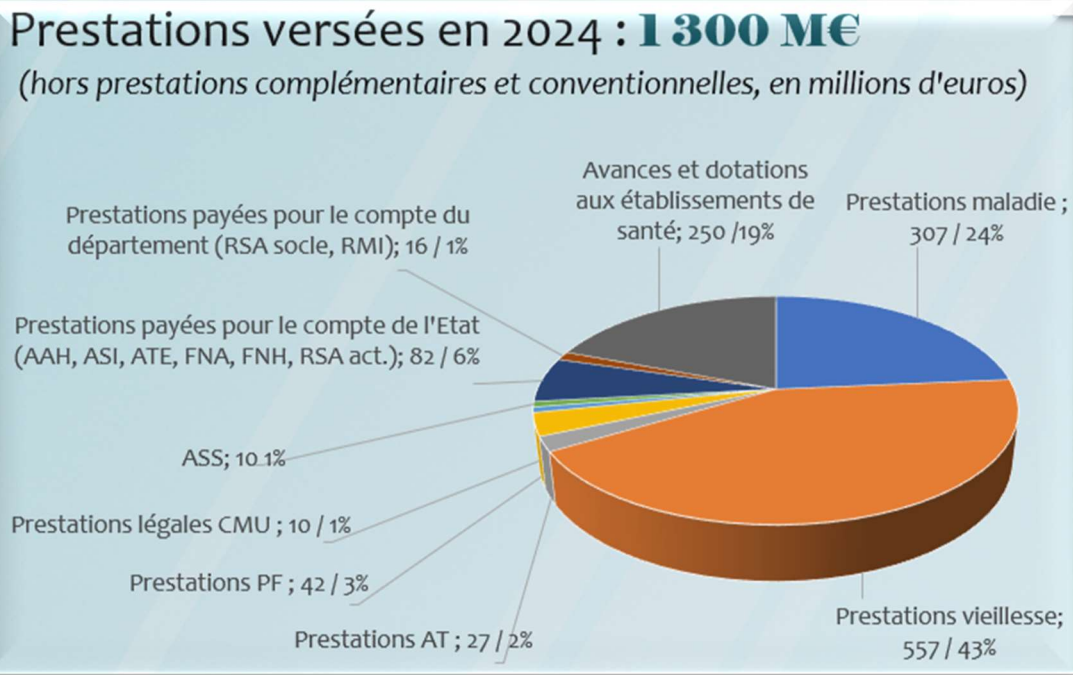
Les charges de gestion technique (prestations sociales, charges techniques, diverses charges techniques et dotations aux provisions) poursuivent leur hausse et s'élèvent à **1.340.478 K€** au 31 décembre 2024, soit une hausse de +2,7% par rapport à 2023.

Les prestations sociales s'élèvent à **963.023 K€**, soit +3,7%, dont notamment **952.467 K€** de prestations légales (hausse sur les domaines vieillesse et santé) et **10.043 K€** de prestations d'action sanitaire et sociale (dont les PEC, -4,2% par rapport à 2023).

S'y ajoutent les dépenses versées pour le compte de l'État et des départements (comptes de classe 4 au bilan), à hauteur de **348 M€**.

✓ Les produits de gestion technique

Les produits de gestion technique s'élèvent à **1.330.435 K€** au 31 décembre 2024, ce qui représente une augmentation de 2,8%, dont les cotisations et produits affectés à concurrence de +1,6% (hausse des cotisations encaissées et des cotisations prises en charge par l'État).



✓ Les charges et produits de gestion courante

Les charges de gestion courante atteignent 44 785 k€ au 31 décembre 2024, en stabilité (+0,05%), avec des augmentations constatées sur les dépenses de gestion courante hors personnel, sur les impôts, taxes et versement assimilés, sur les frais de personnel (postes salaires, du fait de la hausse des ETP – Equivalent Temps Plein financés, et de l'impact en année pleine de la revalorisation salariale de 2023, hausse de l'intéressement et des montants de CET payés et monétisés, hausse des cotisations sociales et autres charges sociales) et sur les dotations aux amortissements et provisions, compensées par une baisse importante sur les charges liées à la remontée des produits de cession d'actifs (vente du site de Nîmes en 2023).

Les produits de gestion courante s'établissent à 54 819 k€ en 2024, également stables (-0,76%). Ils proviennent essentiellement de la dotation de gestion attribuée par la CCMSA (49 434 k€) ; une baisse importante concerne la baisse des produits de cession d'actifs (vente du site de Nîmes en 2023).

A noter : les montants relatifs à l'Action sanitaire et sociale ne sont pas comptabilisés en produits de gestion courante mais en charge de gestion technique (en application de la règle nationale).

3. Les résolutions financières

✓ 1^{ère} décision financière : ajustement de la réserve SST

L'article D723-230 du CRPM, consacré au rôle des assemblées générales en matière d'affectation des résultats comptables, indique que la réserve de SST est conservée en Caisse locale et fait l'objet d'une décision financière en Assemblée générale.

- Au regard des charges MT 2024 (**3.640.124,43€**), le montant maximal de la réserve peut être porté au maximum à **1.820.062,22€** au titre de 2024.
- La réserve est de **2.027.871,89€** en 2024. L'écart pour atteindre son montant maximal théorique est de **- 207.809,67€**.
- Le résultat excédentaire de la fonction MT a fait l'objet fin 2024 d'une remontée à la CCMSA à hauteur de **404.338,62€**.
- Afin de ramener la réserve à son montant maximal théorique 2024, l'affectation au report à nouveau de la somme de **207.809,67€** est sollicitée.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2025 a approuvé la proposition à l'Assemblée générale de la résolution financière suivante : L'Assemblée générale est sollicitée pour approuver l'affectation depuis la réserve vers le report à nouveau de la somme de **207.809,67€**, pour ramener la réserve à son maximum théorique de **1.820.062,22€**.

Cette décision financière est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

✓ 2^{nde} décision financière : approbation des rapports et quitus du Conseil d'administration

Vu les articles L.723-35 et R.723-106 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les rapports présentés,

Vu le rapport de validation des comptes établi par le directeur et la directrice comptable et financières de la CCMSA,

L'Assemblée générale de la MSA du Languedoc est sollicitée pour approuver les rapports présentés en séance et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

Cette décision financière est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Marianne CARIOU répond aux interrogations des élus sur le mécanisme de financement de la SST - Santé, Sécurité au Travail en MSA, ainsi que sur les mobilisations de la réserve et des remontées au national.

Des questions sont posées sur la baisse des moyens en financement de prévention et d'intervention sociale, et de la collaboration de la MSA avec les partenaires locaux. Les délégués s'inquiètent de la présence territoriale et du maillage des travailleurs sociaux qui ne correspondraient pas aux besoins locaux. Selon les élus, la rationalisation des modalités d'intervention ne va pas dans le sens des besoins du public concerné (ASS – SST/PRP – Relation Adhérents...).

Marianne CARIOU précise que le maillage de la MSA du Languedoc n'a pas évolué de manière significative ces dernières années et s'est même étoffé avec les France Service. Pour autant, la MSA du Languedoc répond à un engagement national de réduire les dépenses de fonctionnement, tout en préservant sa présence.

Marie-Agnès GARCIA remercie Marianne CARIOU et invite les délégués à visionner la vidéo présentée sur le plan stratégique 2030 : l'ambition portée dans les années à venir pour marquer la place qu'entend occuper la MSA et l'institution dans son environnement.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Jean-Michel ROUX, Collège 3 – FDSEA/JA/COOP/VIF DE L'HÉRAULT – Lunel, HÉRAULT

Jean-Michel ROUX souhaite souligner le travail effectué en Comité départemental sur les différents dossiers, et notamment le rendement des cotisations versées et du montant attribué sur les retraites. En effet, il fait le constat que pour 100 000€ de cotisations sur toute une carrière, la pension versée s'élève à seulement 2 000€. Il confirme la volonté du Comité départemental de continuer à traiter ces problématiques et les faire évoluer.

Olivier GIBELIN, Collège 3 – FDSEA/JA/COOP/VIF DU GARD – Vauvert, GARD

Olivier GIBELIN évoque la difficulté de nombreux adhérents de trouver des médecins dans la campagne et déplore l'augmentation des déserts médicaux. Il sollicite l'intervention de la MSA auprès des pouvoirs publics, de l'ARS – Agence Régionale de Santé... afin d'obtenir un nombre plus important de médecins dans les campagnes.

Réponse de Cédric SAUR

« Nous sommes d'accord avec cette revendication, cette situation est effectivement connue sur l'ensemble du territoire. La MSA reste néanmoins les mains liées aux décisions nationales, surtout avec ce numerus clausus. Nous avons déjà remonté cette problématique et nous continuerons à alerter nos interlocuteurs sur cette situation. »

Philippe BOISSON, Collège 3 – FDSEA/JA/COOP/VIF DU GARD - Le Vigan, GARD

« L'agriculteur n'a pas la possibilité de connaître toute la réglementation au niveau social, et plus particulièrement le suivi des dossiers des salariés. Les services de paiement via les syndicats, les centres de gestion... rencontrent différentes problématiques : la remontée des éléments constituant les éléments de salaire, l'élaboration des bulletins de paie, les déclarations fiscales.

Initialement, le TESA répondait à ces attentes, et dorénavant solliciter l'intervention d'un tiers représente un coût supplémentaire pour l'agriculteur.

L'objectif principal d'un exploitant serait bien de travailler sur son exploitation, conserver ses salariés et ne pas subir de difficultés administratives, en créant des situations tendues. Merci. »

Réponse de Cédric SAUR

« Dans un premier temps, je peux répondre sur le sujet des DPAE et des TESA. Historiquement, les Gardois ont rarement utilisé le TESA. Enfin en terme du nombre d'utilisateurs, le chiffre est nettement en dessous de la moyenne nationale, sous question de fiabilité juridique.

Typiquement, dans cette situation, le meilleur outil est le TESA simplifié.

Nous avons rencontré récemment la délégation Employeurs de l'hérault afin d'avancer sur certains sujets. Nous lancerons prochainement la même opération dans le Gard. »

Réponse de Marie-Agnès GARCIA

« Je vous invite à vous rapprocher des stands organisés par département, où sont présents et vous accueillent des conseillers en entreprise, en protection sociale et en prévention. Des travailleurs sociaux y participent également. Toute la richesse de notre activité est rassemblée ce jour et reste à votre disposition pour des cas particuliers, des questions spécifiques. N'hésitez pas à vous y rendre et à échanger avec ces professionnels »

Chantal MILESI, Collège 2 – CGT – Beaucaire, GARD

« Tout d'abord, nous voudrions faire part des réserves émises à la Caisse Centrale de la MSA de la part de notre organisation syndicale, la CGT, concernant les élections de mai 2025.

Ces dernières se sont déroulées en même temps que celles de la Chambre d'agriculture et ce pendant la période des récoltes agricoles.

Nous remarquons que tous les électeurs n'ont pas reçu le matériel de vote ou bien n'ont pas eu tous les bulletins de vote en main... bulletins de votes présentés de manière tellement désinvolte qu'il était difficile de donner un intérêt à l'opération...

D'autre part, nous n'avons aucune confiance au vote électronique qui peut, selon nous, compromettre la sincérité des résultats.

Donc, notre organisation syndicale a porté toutes ces réserves et se laisse le droit d'engager des poursuites...

Mais ce qui est le plus grave, c'est le pourcentage très faible de la participation !

Cela peut poser le problème préoccupant de la représentation de l'institution sur le territoire.

Quelle place occupons-nous aujourd'hui dans les cantons français ?

La MSA, qui offre une prise en charge de la naissance à la mort, a pendant longtemps occupée le territoire avec ses travailleurs sociaux, ses agents administratifs, ses agents de prévention, ses médecins.

Depuis plusieurs décennies, notre institution a été pionnière en particulier pour ses objectifs dans le domaine social.

Les travailleurs sociaux ont mené des actions individuelles mais aussi collectives, communautaires, rayonnement apprécié dans toutes les communes rurales.

Nous étions à la pointe du progrès notamment grâce à notre présence sur tout le territoire et notre implication active auprès de la population agricole, mais aussi rurale.

Malheureusement, nous constatons que la présence précieuse de ce personnel spécialisé est contestée, amoindrie pour des raisons purement financières.

Nous assistons à un « remaillage territorial » qui, si l'on ne prend pas garde, risque de remettre en cause le principe de proximité tant vanté jusque-là, nous risquons aussi, et c'est très grave, de faire fi des besoins spécifiques de toute la population agricole.

Or, l'objectif principal de la CCMSA est de faire appliquer des conventions d'objectifs et de gestion, les fameuses COG qui ne prennent plus en compte les besoins de la population agricole et rurale en privilégiant toujours les économies appelées élégamment : « la rationalisation des coûts ».

Non, chers collègues, le rôle principal d'une institution chargée de la protection sociale n'est pas de faire des économies à tout prix !

Faire des économies de manière brutale et irréfléchie met en péril le principe de proximité, ce fameux principe de proximité qui est grandement développé lors de chaque Assemblée générale !!!!!

- ✓ *Abandonner l'accueil physique dans nos campagnes, c'est renoncer à un accompagnement de qualité auprès des salariés, des agriculteurs, des retraités.*
- ✓ *Abandonner l'accueil physique revient à ôter l'essentiel des outils de travail du personnel des caisses de MSA*

Cela revient aussi à supprimer des postes de travailleurs sociaux sur le terrain (2 ont déjà été supprimés dans l'Hérault, 1 dans le Gard) alors que le malaise actuel du monde agricole, notamment chez les salariés, ne devrait pas être accentué par des mesures de régressions sociales.

Pourtant, on essaie de nous convaincre que l'idée des Maisons France Services est une idée géniale puisque tous les problèmes rencontrés par les ressortissants seraient résolus !!

Il s'agit d'un leurre vulgaire et malhonnête !!

Dès que la complexité d'une situation administrative apparaît, le dossier revient rapidement vers le personnel de la MSA qui doit reprendre à zéro le dossier.

Face à ce constat, nous pensons que les agents administratifs doivent intervenir régulièrement dans les lieux de réception du public. Donc, nous demandons plus de présence sur le terrain.

La prise de rendez-vous doit être facile, rapide afin de répondre dans l'urgence aux questions des adhérents. De même, le courrier des assurés doit pouvoir être récupéré dans les lieux d'accueil sans imposer l'utilisation d'internet ou l'envoi par voie postale avec les frais afférents.

Le lieu de rendez-vous doit répondre aux exigences d'accueil de qualité, c'est-à-dire respecter le principe de confidentialité.

Ces conditions-là seraient un atout pour le bien-être et l'implication du personnel.

Autre question que nous souhaitons évoquer ici lors de notre Assemblée générale traitant de la communication institution / adhérents :

Nous regrettons la priorité donnée à l'accueil téléphonique depuis 2017 qui dénature la prise en charge globale des personnes.

Nous avons eu l'occasion à maintes reprises de noter l'insatisfaction des adhérents et ce, quel que soit son statut. Nous regrettons également, amèrement, que les élus locaux que nous sommes ne soient pas associés à la prise de décision, comme d'ailleurs le personnel souvent mis devant le fait accompli.

Ce constat nous amène à nous interroger sur la nécessité de réviser les orientations de l'institution MSA.

En effet, si cette institution se contente de gérer des services en « rationalisant les coûts ».

Quel intérêt la population agricole a-t-elle de maintenir un tel service spécialisé ???

Et oui ! Interrogeons-nous vite sur le devenir de notre institution qui renonce brutalement à ses objectifs, à ses valeurs qui l'ont façonnée dès sa création !!!

Voilà ce que les élus CGT voulaient déclarer à l'assemblée en cette année 2025 qui fête les 80 ans de notre Sécurité Sociale !!!

Notre souhait serait donc que TOUS LES ELUS (quels qu'ils soient) unissent leurs mains, leurs forces pour donner la place à l'HUMAIN et non à la FINANCE.

Car, comme déclare notre Président, Cédric SAUR, dans le Paysan du Midi du 2 mai 2025 : « Nous avons élaboré un dialogue avec nos délégués pour proposer une protection sociale de proximité, de qualité et plus humaine.

ALORS CHICHE !
ALLONS-Y !!!!!!! »

Réponse de Marie-Agnès GARCIA

« Le défi qui se présente à la MSA aujourd'hui, c'est d'être présent sur les territoires, c'est notre richesse ! Cette présence territoriale doit être préservée, c'est notre plus-value ! Elle représente la relation avec nos adhérents, le maintien de nos intervenants sur le territoire, par exemple pour le service social.

Ce service a connu le maintien de ces effectifs. Parfois, une vacance de poste peut durer, il n'est pas toujours simple de trouver une personne répondant aux critères. Aucune suppression de poste n'est envisagée, nous sommes particulièrement vigilants sur cette profession, indispensable sur le territoire.

Pour autant, si par notre ADN, nous sommes présents sur le périmètre languedocien, tout un corps de métier y est présent, nous devons faire bon usage dans notre fonctionnement des cotisations versées par nos adhérents et vous rendre compte de nos dépenses. Notre organisme n'est pas dans l'objectif absolu d'économie.

Nous devons également gérer de la manière la plus efficiente possible les cotisations que vous nous versez pour un bon fonctionnement du service public. Nous devons vous rendre des comptes et vous prouver le bon usage de ces finances. Les chiffres présentés ce jour reflètent notre maillage territorial, une présence sur l'ensemble du Languedoc.

Cependant les mœurs ont changé, les adhérents souhaitent plus de rapidité et d'agilité, sans se déplacer systématiquement en agence. Certains y voient même un gain non négligeable de temps et moins de contrainte. Et effectivement, si une solution peut être résolue par un appel téléphonique, par un mail, nous avons répondu à un autre type de demande.

Le maillage de la MSA du Languedoc est globalement adapté. Cette présence ne doit pas nous empêcher de revoir des lieux d'accueil qui ne seraient plus adaptés (trop grands, trop chers).

C'est un engagement de réduire nos dépenses au regard des cotisations versées et des attentes du territoire, tout en préservant notre présence. »

Jean-Claude VIDAL, Collège 1 – FDSEA/JA/COOP/VIF DE L'HÉRAULT - St-Gély-du-Fesc, HÉRAULT

« Durant les années 2001/2002, nous nous sommes beaucoup battus pour obtenir un régime de retraite complémentaire. Il était temps ! Les agriculteurs représentaient la dernière catégorie sociale à ne pas avoir ce type de régime.

Et le 1er janvier 2003, 440.000 agriculteurs ont perçu leur première mensualité de retraite complémentaire obligatoire - RCO. Certes, ce n'était pas le Pérou, mais ce n'était pas si mal que ça puisque nous n'avions jamais cotisé et ce n'était pas de notre faute, le régime n'existait pas.

Donc, nous avons été très satisfaits. Personnellement, j'ai beaucoup « mouillé la chemise ».

Et, aujourd'hui, j'entends quelques craintes sur la pérennisation du financement de cette RCO. Cédric, peux-tu nous en dire un mot ? »

Réponse de Cédric SAUR

« Dans un premier temps, j'ai pu échanger avec le Ministère de manière constructive. Aujourd'hui dans l'institution, la retraite, la RCO se pilote. C'est pourquoi j'ai construit un argumentaire avec la FNSEA et le Ministère afin d'obtenir une revalorisation de la RCO à 5,3 points. Les chiffres transmis ne permettaient pas d'identifier la moindre problématique. Cependant, le nombre de décès est plus important que les exploitants prenant leur retraite. Vu le contexte économique dans la région, une évolution peut être

rapide. Si jusqu'à présent, le régime se constituait des réserves et les chiffrages s'effectuaient à 3 ans, la revalorisation à 5.3 points pose interrogation.

L'ambition actuelle est une construction de la protection sociale pour le mandat à venir. Si généralement, les décrets sont applicables dans les 2 mois, la décision a été de reporter d'une année. »

Je suis actuellement plus inquiet par exemple des réserves en SST/PRP pour les non-salariés. D'autres irritants apparaissent telles que les indemnités journalières maladie. 250€ à l'exploitation sont versés pour cette cotisation. Comme l'évoquait Jean-Michel ROUX, des agriculteurs ont cotisé 100.000€ pour leur protection sociale. Je tiens à rappeler que ceux qui ont moins de 18.000€ de cotisations ne cotisent pas en maladie. Pourtant quand vous allez à l'hôpital, vous êtes pris en charge.

L'ensemble serait à remettre à plat : qu'est-ce qu'un revenu agricole ? A quelles prestations veut-on prétendre ? En discutant sur ce sujet avec d'autres syndicats, ils estiment scandaleux le montant des indemnités journalières à 23€. Nous pourrions envisager de relever ce montant, à 230€ par jour. Mais, par quelle cotisation et à quel montant ? Une augmentation devra s'appliquer pour trouver un équilibre.

S'agissant de la RCO, vous pouvez compter sur moi, je travaille sur le sujet. »

Jean ARTIERES, Collège 2 – CFDT - Mèze, HÉRAULT

« Dans la présentation de la MSA du Languedoc et dans votre présentation Madame la Directrice, vous avez évoqué, dans les actions de la Caisse, les formations sentinelles. Je profite d'avoir la parole pour dire que ces formations sont très intéressantes et vous encourage, si vous en avez la possibilité, d'y participer.

Commencez-vous à constater, avec un peu de recul, une efficacité relative, totale, inefficace de cette action ? Pouvez-vous nous faire un retour ? Merci. »

Réponse de Marie-Agnès GARCIA

« Le service social serait plus à même de vous répondre sur le sujet. Nous avons noté une efficacité sur le terrain. Nous avons eu des signalements, cela prend progressivement son essor. Le nombre n'est pas énorme et nous avons eu des cas qui ont abouti à des accompagnements ou des actions, même en urgence, sur certaines situations vraiment très critiques.

La plus grande efficacité de ce dispositif est de diffuser dans les territoires la sensibilité à cette situation de mal-être et de mettre les gens en éveil petit à petit sur des situations. Regarder autour de soi, diffuser l'idée qu'il n'est pas normal d'aller mal, qu'il n'est pas normal de s'isoler et de supporter des situations parce qu'ils sont agriculteurs ou salariés en difficulté.

Le message porté au-delà de la formation et des détections réelles est de ne pas accepter le mal-être dans le monde agricole. Le mal-être se doit d'être repéré, accompagné. Les signalements nous y aideront. »

CONCLUSION DU PRÉSIDENT CÉDRIC SAUR

« Si vous êtes d'accord, le moment de convivialité et le début du processus électoral sont prévus à 11h30. Je vais donc commencer mon discours de clôture afin de vous transmettre un petit message politique, rapide pour la première assemblée générale de cette mandature. Nous pourrions échanger également lors du moment de convivialité.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,,

Une intention : Le régime agricole ni soluble dans le régime général, ni décaféiné – juste essentiel ! »

Pourquoi défendre notre régime ? Parce c'est le nôtre

« La MSA, mais pas qu'elle, est un régime efficace et spécifique, qu'elle en devient invisible : la protection sociale allant souvent de soi ! Il n'y a qu'en MSA du Languedoc que l'on se pose la question de l'accompagnement des couples en PMA – Procréation Médicalement Assistée. Et si nous ne nous valorisons pas, la réaction serait de rattacher le « truc de bouseux », les 300.000 agriculteurs au régime général et on n'en parlera plus ».

Cédric SAUR confirme que la MSA n'est pas une caisse comme les autres : elle n'est pas la Sécu avec des bottes. C'est le seul régime où, les agriculteurs, les salariés et les retraités sont représentés par des élus du terrain d'Olonzac à l'Aubrac, des Côtes du Rhône à la Camargue. Ses délégués travaillent dans des organisations professionnelles agricoles, dans la production et ont leur exploitation, emploient du personnel. Ils connaissent les adhérents sur le terrain, les agents dans les agences, les salariés sur le terrain.

Il insiste sur les connaissances de ce public : le prix du litre du GNR, le poids d'un dossier PAC, le temps passé à élever un vignoble et les prix du vin, de l'agneau, du blé.

Pour autant, Cédric SAUR s'inquiète du peu d'agriculteurs connaissant l'existence des Elections au sein du régime agricole. Certains pensent encore que la MSA envoie uniquement les appels de cotisations en juillet pour ruiner leur trésorerie ou met trois semaines à verser des indemnités journalières.

Cédric SAUR relève le défi de reprendre la main sur cette image. *« D'ailleurs, petit message personnel : certains sur les réseaux sociaux s'inquiètent du coût de l'organisation de cette assemblée générale. Cette journée a en effet un coût, celle de la démocratie et de vos expressions. Que ces délégués viennent et participent pour évoquer notre régime, le valoriser et échanger sur les opportunités. Quand les élus se posent la question du coût d'une assemblée générale, les extrêmes ont gagné ! »*

Être élu MSA, ce n'est pas uniquement boire un café en commission

Cédric SAUR rappelle l'intérêt des vraies motions, pas celles du populisme qui ne soufflent que sur la colère. Ces motions pèsent sur des décisions concrètes : simplifier les démarches, débloquer des situations individuelles, influencer les textes de loi.

Les sujets abordés au sein des commissions sont la prévention du mal-être, le développement de services fiables sur l'ensemble du périmètre Languedoc et l'amélioration du recouvrement sans transformer la MSA en URSSAF, qui réussit l'exploit de fermer 70% des structures au bout de 3 ans.

Au-delà de l'aspect cotisations, l'attachement à la MSA est réel, existant de la part des salariés et des exploitants.

Réaliser des actions concrètes, pas des vœux pieux

Cédric SAUR cite des actions menées sur le terrain, et là même où la 4G n'est pas encore arrivée et elles sont portées par des délégués auprès du public agricole :

- ✓ Des webinaires à destination des employeurs simples et courts avec un format pédagogique adapté,
- ✓ La rénovation des agences afin de recevoir les adhérents dans un local équipé et accueillant et évoquer des sujets sereinement,
- ✓ Le parcours des saisonniers,
- ✓ La fiabilisation des courriers : un rendez-vous est pris avec le national pour améliorer leurs contenus et leurs formats,
- ✓ Le développement d'outils informatiques, numériques et le site de la MSA,
- ✓ Et celles à développer avec les délégués grâce à leur esprit d'innovation, pour notre population.

Un régime proche, humain... mais qui est sous pression

Cédric SAUR rappelle l'importance de la COG – Convention d'Objectifs et de Gestion. La négociation se fait avec l'Etat : faire plus avec moins. Les missions de la MSA explosent : l'écoute-clients, le recouvrement, la prévention, le numérique, l'accompagnement social... et les attentes du terrain également. Au-delà de la défense du régime, il s'agit de la défense d'un modèle social. Pour autant, la MSA ne pourra pas réaliser toute son activité avec moins de moyens constants au détriment des adhérents et des salariés.

Et demain ? Réagir pour notre avenir

Cédric SAUR annonce que le plan stratégique MSA 2030 n'est pas un rapport supplémentaire, il représente un cap devant nous inciter à :

- ✓ Consolider la souveraineté alimentaire,
- ✓ Tester de nouvelles formes de solidarité,
- ✓ Et mettre de l'humain au cœur de l'ouvrage : sans humain, la politique est vide de sens.

Alors, que faire ?

Cédric SAUR mentionne l'intérêt du mutualisme en se présentant, en s'engageant, en expliquant, en revendiquant son rôle de l' élu : un acteur social, syndical, territorial et non un figurant dans les réunions.

Enfin, il insiste sur la défense du régime agricole, ce modèle qui innove, accompagne et soutient ses adhérents. L'importance d'inclure ses adhérents est une spécificité rare et précieuse.

Les élus doivent être fiers de représenter ce système mutualiste, et surtout le faire savoir afin que la MSA soit reconnue et identifiée pour ses capacités à s'adapter, évoluer et toujours être présente, ancrée sur le territoire au plus proche de la population agricole.

Ouverture du scrutin des élections du Conseil d'administration de la MSA du Languedoc

Cédric SAUR rappelle les horaires et lieux des bureaux de vote pour l'élection des membres du Conseil d'administration de la MSA du Languedoc. La proclamation des résultats se déroulera durant le temps du repas.

Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, remercie l'ensemble des participants et prononce la clôture de l'Assemblée générale.

La Grande Motte, le 20 juin 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,